Date de parution : septembre 2012

Bulletin d'information

Pour une profession actrice du changement

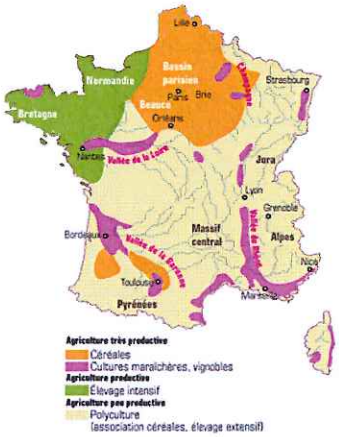

La rentrée 2012 vient de se dérouler… préparée par l'ancien gouvernement (SARKOZI, FILLON). Elle porte les stigmates de leurs choix politiques désastreux.

La nouvelle équipe gouvernementale a donné quelques gages pour signifier le changement de cap :

- 110 emplois dans le collectif budgétaire de l'été pour l'enseignement agricole.
- Décharge de 3 heures pour formation comme 1ère étape pour les professeurs stagiaires
- Assemblée générale de l'UNSS de juin repoussée à fin septembre pour permettre un vrai dialogue sur les textes proposés.
- Travail autour d'un nouveau décret officialisant le forfait de 3h
- Dialogue social rénové ouvrant des opportunités aux organisations syndicales pour faire valoir leurs propositions.

Cependant, nous ne faisons pas preuve d'angélisme, bien des problématiques restent entières dans notre métier :

- la reforme du bac techno STAV est au point mort et la plus grande vigilance s'impose pour que l'EPS garde toute sa place
- la dé précarisation est un combat qui doit être poursuivi pour exiger d'avantage de justice sociale. Sur le plan de la titularisation des précaires, du chemin reste à parcourir, l'actualité est marquée par la consultation sur la loi d'orientation et de programmation : le paysage éducatif français va évoluer dans les mois à venir mais dans quel sens ? Est-ce que les besoins de l'élève seront enfin au centre des préoccupations pour enfin créer les conditions de la réussite de tous.

Dans ce contexte nous vous appelons à enclencher une dynamique afin que la profession soit actrice du changement.

Toutes les occasions doivent être saisies pour exprimer cette volonté :

Soyez candidat aux élections des conseils intérieurs et d'administration de vos établissements.

Saisissez vous des réunions régionales qui se déroulent en ce moment pour débattre de toutes les dimensions de notre métier.

Participez courant octobre aux réunions départementales qu'organise la FSU dans les départements pour rédiger un cahier revendicatif dans le cadre des états généraux du second degré.

Exprimez-vous dans le débat sur la loi d'orientation (voir argumentaire sur le site su SNEP)

Si certaines annonces et mesures bien qu'insuffisantes sont saluées positivement, d'autres comme la politique menée concernant la politique d'austérité, la volonté de ratification du traité pour la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) n'augurent pas du changement auquel nous aspirons.

C'est pour cela que chacun doit s'engager, se mobiliser et militer pour donner de la force au changement, au vrai changement.

Joseph Boulch

Sommaire :

Page 1 :

- Edito

Page 2 :

-Des dossiers prioritaires en ce début d'année

-Calendrier corporatif

Page 3 :

-Le Secteur Agriculture du SNEP se présente

Page 4 :

-Syndicalisation

Des dossiers prioritaires en ce début d'année

1. Résorption de la précarité

La loi a été votée mais sa déclinaison au ministère de l'agriculture faisait blocage sur la question du périmètre des agents à titulariser, le précédent ministre excluant de fait les personnels CFA CFPPA.

Le nouveau ministre n'en fait plus un blocage mais reste à trouver une solution technique et financière porteuse de vraies solutions pérennes et d'un statut pour ces collègues. C'est à ce niveau que cela bloque encore. Du nombre de postes proposés dépendra la possibilité de dé précariser dans toutes les options…

La ministre de la fonction publique doit donner une réponse à l'automne. A suivre !

2. Intégration des PCEA EPS dans le corps des profs d'EPS

la « dé précarisation » de contractuels EPS à l'agriculture relance notre mandat de n'avoir qu'un seul corps d'enseignants d'EPS en intégrant les PCEA EPS titulaires dans le corps des PEPS (comme le ministère s'y était engagé à l'époque !) et en les détachant sur leur poste au ministère de l'agriculture. Le SNEP (avec le SNETAP) a pour objectif de relancer les ministères concernés (EN, Agriculture et Fonction Publique) sur ce processus.

3. Réforme du Baccalauréat technologique

La réforme du Baccalauréat technologique dans l'enseignement agricole a été repoussée à la rentrée 2013 suite aux demandes syndicales qui mettaient en cause l'absence de réelle concertation. Le projet initial doit être revu et corrigé pour retravailler les référentiels et permettre ainsi à cette voie de retrouver ses finalités et ses équilibres.

Ce travail doit être fait pour la fin de l'année civile mais aucun calendrier de réunions de concertation n'est établit à ce jour. L'attente du changement éminent à la tête de la DGER peut expliquer ce retard. Le SNEP sera vigilant à ce que l'EPS garde toute sa place dans le futur Baccalauréat technologique agricole.

4 Circulaire mobilité

Au cours de la campagne de mutations 2011 – 2012, le sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences, a fait part de son intention de reformuler la circulaire mobilité (voir bulletin de juin), la trouvant trop contraignante pour l'administration.

Le SNEP et le SNETAP s'oppose à une déréglementation et vont demander à être consultés, comme prévu, avant la parution de la circulaire 2013 pour faire en sorte que les droits des collègues soient respectés.

Michel Garcia

Calendrier corporatif

25 septembre 2012	Demande de principe
Dès maintenant	Demande de renouvellement de détachement
Fin novembre	CAP avancement PCEA
Début décembre	Demande de réintégration conditionnelle à l'EN (à annuler si renouvellement accepté)
Début décembre	Circulaire mobilité
Décembre janvier	CAP changement d'échelon des profs EPS
Janvier	Dépôt des dossiers mutations et des demandes de congés formation et mobilité
Fin février	Commission d'attribution des congés formation et mobilité
Fin février début mars	CAP mutation
Juin	CAP passage hors classe des profs EPS
Juin	Mouvement non titulaire

Le Secteur Agriculture du SNEP se présente et se tient à votre disposition

Nom et Prénom	Adresse de l'établissement	Adresse Personnelle	Responsabilité
SABLIC Didier didier.sablic@snepfsu.net	LPO E. BRANLY 33 Rue du Petit Bois 94000 CRETEIL	SNEP - 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.27 Fax : 01.44.62.82.48	- Secrétaire National - Titulaire CNEA
GARCIA Michel michel.garcia@educagri.fr	LEGTA Boulevard Olivier de Serres 21800 QUETIGNY Tél : 03.80.71.80.21 Fax : 03.80.71.80.10	33, rue Saint Fiacre 21800 QUETIGNY Tél : 06.76.20.07.71	- Coordinateur du Secteur SNEP-Agriculture - Relations SNETAP - Corpo - Suppléant CNEA - Suppléant CTEA
BOULC'H Joseph boulch.joseph@wanadoo.fr	LEGTA Rennes Le Rheu 55 av, de la Bouvardière 35650 LE RHEU Tél : 02.99.29.73.45 (poste 159)	39, rue de la Vallée 35690 ACIGNE Tél : 02.99.04.33.70	- Pédagogie - Mutations - UNSS
LARNAC Stéphane stephane.larnac@educagri.fr	LEGTA VALENCE Avenue de Lyon 26500 BOURG LES VALENCE	33 rue du Mont Pilat 26600 GRANGES les BEAUMONT Tel : 06.10.19.57.91	- Syndicalisation - Précarité
MICHAUD Patrick patrik.michaud@wanadoo.fr	LEGTA de Nîmes Domaine de Donadille 30230 RODILHAN Tél : 04.66.20.67.67	19, rue Villars 30000 NIMES Tel: 06 75 93 18 03	- Précarité - Syndicalisation
RAYNAL Thierry thierry.raynal@educagri.fr	LEGTA Saint Lô There 50620 Le HOMMET d'ARTHENAY Tél : 02.33.77.80.80 Fax : 02.33.77.80.81	La Bachellerie 50210 NOTRE DAME de CENILLY Tél : 07.87.00.78.18	- Mutations - Relations SNETAP - CAP des PCEA - Page Agri du site internet - Corpo
Secrétaire agriculture@snepfsu.net		SNEP - 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS Tél : 01.44.62.82.10 Fax : 01.44.62.82.48	- Secrétariat Secteur Agriculture

Syndicalisation

Se syndiquer c'est maintenant !

Les raisons de la syndicalisation,
Les attentes sont nombreuses et le changement est espéré. C'est en agissant avec l'ensemble des collègues pour le développement de l'enseignement agricole public et l'amélioration des conditions de travail, que nous pouvons peser sur les décisions à venir.
Pour que nous soyons nombreux à défendre notre profession, le SNEP est l'outil d'organisation et de construction de ce rapport de force.
Le SNEP à besoin des cotisations de tous pour continuer à publier bulletins et brochures, favoriser les actions, les manifestations, la formation des adhérents, etc..., mais aussi aider les adhérents dans leurs démarches. Se syndiquer est un levier pour s'informer, se défendre, ne pas s'isoler et porter les propositions et les revendications, sur le métier et la discipline.
Pour toutes ces raisons, le SNEP et son secteur agri ont besoin de votre adhésion dès la rentrée* pour poursuivre pleinement son action.

Patrick Michaud – Stéphane Larnac

**Rappelons que vous pouvez vous syndiquer dès maintenant tout en différant votre paiement ou encore payer en plusieurs fois*

SYNDICALISATION 2012-2013

66% de la cotisation sont déductibles des impôts, sauf frais réel

IDENTITE sexe F M date de naissance / /19

nom

nom de JF

prénom

ADRESSE auxiliaire

voie

complément d'adresse

code postal et localité

@dresse électronique (écrire lisiblement)

☎ fixe : mobile : 0

ENVOI du BULLETIN - **pour l'étranger ajouter 15 € de supplément avion**

adresse personnelle adresse établissement

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

code établissement

nom

voie

code postal et localité

CATEGORIE

PROF EPS	AGR Hors Cl.	RETRAITE	PROF Stagiaire		PCEA Agri
PROF Hors Cl.	CE	MA - CDI	AGREGE Stagiaire		PROF de Sport
BI-ADMISSIBLE	CE Hors Cl.	CONTRACTUEL	PEGC	AE	PROF de Sport Hors Classe
AGR. CTPS	CE Classe Ex.	VACATAIRE	PEGC Hors Cl.	PEGC Clas. Ex.	PROF de Sport Stagiaire

ECHELON ou Groupe pour les retraités

SITUATION ADMINISTRATIVE

TZR	POSTE FIXE	CONGES Par. - Form. - Autre	DISPO
SIT. PARTICULIERE		CPA : 50% 70% 80%	
PROF de SP. STAGIAIRE	PROF STAGIAIRE	AGREGE STAGIAIRE	TPS Partiel : heures ou %

☐ Je ne souhaite pas recevoir le bulletin syndical en version papier, mais être averti de sa parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour le télécharger sur le site du SNEP.

☐ Je ne souhaite pas recevoir les hors série "Contre Pied" en version papier, mais être averti de leur parution à l'adresse électronique ci-dessus, pour les télécharger sur le site du SNEP.

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au : SNEP - Service Informatique, 76 rue des Rondeaux 75020 PARIS

date signature

JE CHOISIS DE PAYER

PAR Chèque(s) à l'ordre du SNEP 5 Maxi

PAR Prélèvement(s) automatique(s)

Ma cotisation sera renouvelée d'année en année

Nombre de prélèvements 5 maxi

Mois du 1er prélèvement :

Je joins un RIB et l'autorisation ci-dessous

Attention : Les prélèvements se font le 5 du mois et le dernier le 5 juin

COTISATIONS SNEP 2012-2013

◆ Collègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion

Catég/Echelon	1	2	3	4	5	6 / A1	7 / A2	8 / A3	9	10	11
Prof : EPS - Sport & Agri- ENS	Stag CAPEPS ext			143 €	150 €	155 €	164 €	176 €	188 €	203 €	218 €
Prof : Hors Classe	164 €	185 €	199 €	213 €	230 €	245 €	259 €				
Bi-admissible			139 €	146 €	155 €	166 €	175 €	188 €	203 €	218 €	228 €
Agrégé - CTPS	Stag AGREG ext			172 €	183 €	196 €	210 €	227 €	243 €	259 €	272 €
Agrégé Hors Classe	218 €	230 €	243 €	259 €	272 €	292 €	303 €	319 €			
AE-CE-PEGC		112 €	119 €	125 €	130 €	137 €	144 €	152 €	160 €	169 €	179 €
CE-PEGC Hors Classe			169 €	178 €	203 €	218 €					
CE-PEGC Classe Ex.	203 €	220 €	230 €	245 €	259 €						
MA et CDI	101 €	109 €	112 €	120 €	128 €	135 €	145 €				

AUTRES SITUATIONS

- ◆ Prof EPS stagiaires - Prof de Sport stagiaires : 117 €
- ◆ Tps partiels : selon échelon et quotité de sevice
- ◆ Vacataire 41 € - Contractuel 50 €
- ◆ Agrégés stagiaires :132€
- ◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
- ◆ Congé formation : 100€ - Congé parental - Disponibilité : 60€
- ◆ **Abonnement bulletin :** 60€ - non titulaire non réemployé 40€ - Etudiant (fournir un justificatif) 30€
- ◆ **Etranger : ajouter supplément avion obligatoire (15€)**

Cotisations Retraités et Contrats Locaux HDF

Montant du traitement ou de la pension mensuelle	Inférieur à 1000€		entre 1001€ et 1300€		entre 1301€ et 1550€		entre 1551€ et 1800€		entre 1801€ et 2050€		entre 2051€ et 2300€		entre 2301€ et 2500€		entre 2501€ et 2700€		entre 2701€ et 2900€		supérieur à 2900€	
Grpe et Cotis	1	46 €	2	69 €	3	75 €	4	85 €	5	94 €	6	107 €	7	122 €	8	136 €	9	147 €	10	155 €

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

512410

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Nom, Prénom .....

Adresse.....

.....

C.P. _ _ _ _ _ Ville.....

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER

S.N.E.P.

76 rue de Rondeaux
75020 PARIS

(ne pas modifier ce texte)

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement | Code guichet | N° de compte | Clef RIB

|_ _ _ _ _|_ _ _ _ _|_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _|_ _|

Date Signature

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

.....

.....

.....

C.P. _ _ _ _ _ Ville.....

Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne. Ne pas omettre la date et la signature.

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/04/1980 de la Commission Informatique et Liberté